Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Piperylene 75%

Code du produit : X2163

Numéro d'enregistrement UE : 01-2119480194-38-0000

No.-CAS : 68477-35-0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Produit chimique de base., Matière première utilisée dans

l'industrie chimique.

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées se-

Ion la réglementation REACH.

Utilisations déconseillées : Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres

que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celles recommandées à la rubrique 1, sans avoir d'abord

demandé conseil au fournisseur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Shell Chemicals Europe B.V.

PO Box 2334

3000 CH Rotterdam

Netherlands

Téléphone : +31 (0)10 441 5137 / +31 (0)10 441 5191 Téléfax : +31 (0)20 716 8316 / +31 (0)20 713 9230

Contact pour la FDS : sccmsds@shell.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 (0) 1235 239 670 (Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2 H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Oral(e) H302: Nocif en cas d'ingestion.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Toxicité aiguë, Catégorie 4, Cutanée H312: Nocif par contact cutané.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Mutagénicité sur les cellules germinales,

Catégorie 2

H341: Susceptible d'induire des anomalies géné-

tiques.

Cancérogénicité, Catégorie 1B H350: Peut provoquer le cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles - exposition unique, Catégorie 3

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : DANGERS PHYSIQUES:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

DANGERS POUR LA SANTÉ :

H302 Nocif en cas d'ingestion.H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H350 Peut provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

Aucune phrase de précaution.

Elimination:

Aucune phrase de précaution.

2.3 Autres dangers

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Facilement inflammable.

Ce produit est un accumulateur statique.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge électrostatique.

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Hautement réactif.

Peut former des peroxydes explosifs.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées, provoquant un danger d'incendie en retour de flamme. Formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène	68477-35-0 270-726-2 649-205-00-2 01-2119480194-38	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H302 (Oral(e)) Acute Tox. 4; H312 (Cutanée) Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Asp. Tox. 1; H304 Muta. 2; H341 Carc. 1B; H350 STOT SE 3; H335, H336 Aquatic Chronic 2; H411	<= 100

Information supplémentaire

Contient:

Nom Chimique	Numéro d'identifica- tion	Classification	Concentration (% w/w)
penta-1,3-diène	504-60-9, 207-995-2	Flam. Liq.2; H225	50 - 70
cyclopentène	142-29-0, 205-532-9	Flam. Liq.2; H225 Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Skin Irrit.2; H315 Asp. Tox.1; H304	20 - 30
2-méthylbut-2- ène	513-35-9, 208-156-3	Flam. Liq.1; H224 Acute Tox.4; H302 Skin Irrit.2; H315 Muta.2; H341 Carc.2; H351 STOT SE3; H336 Asp. Tox.1; H304 Aquatic Acute2; H411	5 - 15
cyclopentadiène	542-92-7, 208-835-4	Flam. Liq.3; H226 Acute Tox.3; H301	0,1 - < 1,5

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS $\,$

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

		Acute Tox.3; H311 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335	
Dicyclopenta- diene	77-73-6, 201-052-9	Flam. Liq.2; H225 Acute Tox.4; H302 Asp. Tox.1; H304 Acute Tox.2; H330 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 Repr.2; H361 STOT RE2; H373 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic2; H411 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1	0,1 - < 1,5
Isoprene	78-79-5, 201-143-3	Flam. Liq.1; H224 Muta.2; H341 Carc.1B; H350 Aquatic Chronic2; H411	0,1 - < 1
Other C5 Hy- drocarbons			1 - 5
benzène	71-43-2, 200-753-7	Flam. Liq.2; H225 Asp. Tox.1; H304 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Muta.1B; H340 Carc.1A; H350 STOT RE1; H372 Aquatic Chronic3; H412	0 - <= 0,1
TBP (tert- butylphenol) - inhibitor	27178-34-3, 248- 300-2	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H332 Skin Corr.1B; H314 Aquatic Chronic2; H411	<= 0,01

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date do 8.0 23.04.2

Date de révision: 23.04.2025

Numéro de la FDS: 800001007264

Date de dernière parution: 25.03.2024

Date d'impression 30.04.2025

utilisation normale.

Protection pour les secou-

ristes

En administrant les premiers soins, assurez-vous de porter l'équipement de protection personnelle approprié selon les

accidents, les blessures et l'environnement.

En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air libre. Si la victime ne se rétablit

pas rapidement, l'amener au centre médical le plus proche

pour un traitement additionnel.

En cas de contact avec la

peau

Enlevez les vêtements souillés. Rincez immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes, si possible suivi d'un lavage au savon et à l'eau. Si nécessaire, transportez la victime au centre médical le plus proche pour y recevoir

des soins supplémentaires.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Transportez à l'hôpital le plus proche pour des soins complé-

mentaires.

En cas d'ingestion : Appeler le numéro d'urgence de votre localité/établissement.

Ne pas faire vomir : transporter la personne à l'établissement médical le plus proche pour y recevoir des traitements supplémentaires. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus basse que les hanches pour empêcher l'aspiration. Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une

respiration sifflante continue.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Les signes et symptômes d'irritation respiratoire peuvent comporter une sensation de brûlure temporaire du nez et de

la gorge, une toux et/ou une respiration difficile.

L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC), résultant en des étourdissements, des sensations de vertiges, des céphalées, des nausées et une perte de coordination. Une inhalation continue peut causer un évanouissement et la

mort.

Les signes et symptômes de la dermatite irritative de contact peuvent inclure une sensation de brûlure et/ou une apparence

de peau sèche/craquelée.

Les signes et les symptômes d'irritation des yeux peuvent comporter une sensation de brûlure, des rougeurs, une tumé-

faction et/ou une vision floue.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.

Si le produit pénètre dans les poumons, les signes et les symptômes peuvent consister en une toux, une suffocation, une respiration sifflante, une respiration difficile, une oppression thoracique, le souffle court et/ou de la fièvre.

Si les signes et symptômes tardifs suivants apparaissent dans les 6 heures qui suivent l'ingestion, transporter le patient au centre médical le plus proche: une fièvre supérieure à 38.3°C, le souffle court, une oppression thoracique, de la toux ou une respiration sifflante continue.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Soins médicaux immédiats, traitement spécial

Appeler un médecin ou le centre antipoison pour obtenir des

conseils.

Potentialité de générer des pneumonies.

Traiter selon les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas utiliser d'eau en jet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de

combustion incomplète.

Flotte et peut se réenflammer à la surface de l'eau.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se répandent au sol et

peuvent s'enflammer à distance.

Des vapeurs inflammables peuvent être présentes même à

des températures inférieures au point éclair.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Un équipement de protection adapté comprenant des gants résistants aux produits chimiques doit être utilisé; une combinaison résistante aux produits chimiques est conseillée en cas de contact prolongé avec le produit. Il est conseillé de porter un appareil respiratoire autonome en cas d'incendie dans un endroit clos. Porter une combinaison de pompier conforme à

la norme en vigueur (par ex. en Europe : EN469).

Méthodes spécifiques d'ex- : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

tinction

Information supplémentaire : Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone

d'incendie.

Refroidir les récipients à proximité en les arrosant d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Se conformer aux réglementations locales et internationales

en vigueur.

Informer les autorités si la population ou l'environnement sont

exposés à ce produit ou pourraient l'être.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues. 6.1.1 Pour les non-secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.1.2 Pour les secouristes:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Isoler la zone de danger et refuser l'entrée au personnel non

protégé et non nécessaire.

Ne pas respirer les fumées, les vapeurs.

Ne pas faire fonctionner les équipements électriques.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Arrêter les fuites, si possible sans prendre de risque. Eliminer toutes les causes possibles d'inflammation dans la zone environnante. Utiliser un confinement approprié (pour le produit et les eaux d'extinction) pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement dans les égouts, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre, ou d'autres barrières appropriées. Tenter de disperser les vapeurs ou de diriger leur écoulement vers un endroit sûr, par exemple par arrosage en brouillard. Prendre des mesures de précautions contre les décharges électrostatiques. S'assurer de la continuité électrique de tous les équipements par la continuité des masses et la mise à la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Récupérer les déversements de faible ampleur (< 150 litres) par des moyens mécanisés dans un récipient étiqueté, hermétiquement fermé et dédié à la récupération du produit ou à son élimination en toute sécurité. Laisser le reliquat s'évaporer ou

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025 8.0

> l'absorber avec un matériau absorbant que l'on éliminera en toute sécurité. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

Récupérer les déversements importants (> 150 litres) par des moyens mécanisés tels qu'un camion de pompage par le vide vers une citerne dédiée à la récupération du produit ou son élimination en toute sécurité. Ne pas éliminer le reliquat par rincage à l'eau. Le conserver comme déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et les éliminer sans risques. Retirer le sol contaminé et l'éliminer sans risques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour le choix des équipements de protection individuels, se reporter au rubrique 8 de la fiche de donnée de sécurité., Risque d'explosion. Informer les services d'urgences si le liquide rejoint les eaux d'écoulement des égouts., Se reporter au Section 13 de la FDS en cas de déversement., Formation possible de mélange vapeur-air explosif.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique

Eviter de respirer les vapeurs ou tout contact avec le produit. A n'utiliser que dans des zones bien ventilées. Bien nettoyer après manipulation. Se reporter à la rubrique 8 de la Fiche de Données de Sécurité pour le choix de l'équipement de protec-

Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manipulation, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.

S'assurer que les installations de manipulation et de stockage soient conformes aux réglementations locales

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eteindre les flammes nues. Ne pas fumer. Eliminer toutes les

causes d'inflammation. Eviter les étincelles.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre garde à leur accumulation dans les fossés et dans les espaces confinés. En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou

d'aérosols, utiliser une extraction d'air.

Les réservoirs de stockage en vrac doivent être endigués (en cuvette de rétention).

Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou produit de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.

Même avec une métallisation et une mise à la terre appropriées, ce matériau peut encore accumuler une charge élec-

trostatique.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

L'accumulation d'une charge suffisante peut entraîner une décharge électrostatique et l'inflammation des mélanges inflammables air-vapeur.

Etre conscient des opérations de manipulation qui peuvent être à l'origine de risques supplémentaires dus à l'accumulation de charges statiques.

Ces opérations incluent, sans s'y limiter, le pompage (particulièrement dans le cas d'écoulement turbulent), le mélange, le filtrage, le remplissage en pluie, le nettoyage et le remplissage des cuves et des récipients, l'échantillonnage, le rechargement, le jaugeage, les opérations des camions de pompage par le vide et les mouvements mécaniques.

Ces activités peuvent être à l'origine de décharges statiques, p. ex., la formation d'étincelles.

Limitez la vitesse d'écoulement lors du pompage afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (≤ 1 m/s jusqu'à l'immersion du tuyau de remplissage à une profondeur égale au double de son diamètre, puis ≤ 7 m/s). Évitez le remplissage en pluie.

NE PAS utiliser d'air comprimé pour les opérations de remplissage, de déchargement ou de manipulation.

Le niveau d'inhibiteur doit être maintenu.

Protéger de la lumière.

Transfert de Produit : En cas d'utilisation de pompes à déplacement positif, elles

seront équipées d'une soupape de sécurité à pression partielle. Se reporter aux directives dans la Rubrique Manipula-

tion.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer et

d'aller aux toilettes. Faire nettoyer les vêtements souillés ou

éclaboussés avant toute réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Tenir à distance des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et d'autres produits inflammables qui ne sont ni nocifs ni toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

Doit être entreposé/e dans une zone bien ventilée entourée de digues (cuvette de rétention), à distance de la lumière solaire, des sources d'ignition et d'autres sources de chaleur. Doit être maintenu inhibé lors du stockage et du transport car le matériau peut polymériser.

Les vapeurs présentes dans les citernes ne doivent pas être rejetées à l'air libre. Les pertes par respiration durant le stockage doivent être jugulées à l'aide d'un système de traitement des vapeurs.

Atmosphère d'azote recommandée.

Des charges électrostatiques seront générées lors du pom-

Les décharges électrostatiques peuvent causer un incendie.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Vérifiez la continuité électrique en procédant à une métallisation et à la mise à la terre (mise à la masse) de tous les équi-

pements afin de réduire le risque.

Les vapeurs se trouvant dans l'espace libre de la cuve de

stockage peuvent se situer dans la zone

d'inflammabilité/explosivité et être ainsi inflammables.

Réagit avec l'oxygène atmosphérique. Le produit contient un stabilisateur pour inhiber la modification oxydative de couleur. Un stockage prolongé du produit peut amener à la perte de

l'effet du stabilisant.

Normalement le produit est fourni sous une forme stabilisée. Si la durée de stockage et/ou la température de stockage autorisées sont sensiblement dépassées, le produit peut se

polymériser avec dégagement de chaleur.

Matériel d'emballage : Matière appropriée: Pour les conteneurs ou leur revêtement

interne, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Matière non-appropriée: Cuivre, Alliages de cuivre.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Consulter la rubrique 16 pour les utilisations enregistrées selon la réglementation REACH.

Consultez des références supplémentaires sur les pratiques de manipulation en toute sécurité des liquides qui se sont

avérés être des accumulateurs statiques :

Institut américain du pétrole 2003 (Protection contre l'inflammation provoquée par l'électricité statique, la foudre et les courants vagabonds) ou Association nationale de protection contre les incendies 77 (Pratiques recommandées rela-

tives à l'électricité statique).

IEC TS 60079-32-1: Risques électrostatiques, guide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
cyclopentadiène	542-92-7	VME	75 ppm	FR VLE
			200 mg/m3	
	Information su	upplémentaire: Valeu	ırs limites admises (circulaire	es)
Dicyclopentadiene	77-73-6	VME	5 ppm	FR VLE
			30 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites admises (circulaires)			
Isoprene	78-79-5	TWA	3 ppm	Norme In-
			8,4 mg/m3	terne Shell
				(NIS) pour 8

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

				heures TWA.
benzène	71-43-2	VME	0,5 ppm	FR VLE
			1,65 mg/m3	
	Information s	supplémentaire: Can	cérigène de catégorie 1A - Su	ubstances que
	I'on sait etre	cancerogenes chez	l'homme, Mutagène de catég	orie 1B - Subs-
	tances devai	nt etre assimilees a	des substances pour l'homme	, Risque de
	pénétration p	percutanée, Valeurs	limites réglementaires contrai	gnantes
benzène		TWA	0,25 ppm	Norme In-
			0,8 mg/m3	terne Shell
				(NIS) pour 8-
				12 heures
				TWA.
benzène		STEL	2,5 ppm	Normes In-
			8 mg/m3	ternes de
				Shell (NIS)
				pour une
				VLCT-15
				minutes

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Pas de limite biologique attribuée.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

	` '	_	` '	
Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
Piperlyene 75%,	Travailleurs	Cutanée	Long terme - effets	0,34 mg/kg
68477-35-0			systémiques	p.c./jour
Piperlyene 75%,	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	8,4 mg/m3
68477-35-0			systémiques	_
Piperlyene 75%,	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	0,1 mg/kg/day
68477-35-0	teurs		systémiques	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement Valeur		
Remarques:	ou variabl centration	stance est un hydrocarbure de composition cor e. Les méthodes conventionnelles utilisées por s PNEC ne conviennent pas, et il est impossib- centration PNEC typique pour de telles substar	ur calculer les con- le d'identifier une

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Utiliser des systèmes étanches dans la mesure du possible.

Ventilation antidéflagrante correcte pour contrôler les concentrations atmosphériques en dessous des recommandations/limites d'exposition.

La ventilation par aspiration locale est recommandée.

Rince-yeux et douche en cas d'urgence.

Il est conseillé d'utiliser des systèmes automatiques d'eau pour la lutte anti-incendie et d'arrosage en douche.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air.

Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent : Informations générales

Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.

Équipement de protection individuelle

À lire conjointement avec le scénario d'exposition relatif à votre utilisation spécifique, figurant dans l'annexe.

Les informations fournies sont données en fonction de la directive PPE (Directive européenne 89/686/CEE) et des normes du CEN (Comité européen de normalisation).

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les projections de produits chi-

miques (Masque monobloc type Monogoogle ®) homolo-

guées à la Norme UE EN166.

S'il existe un risque important de projections, portez un

masque de protection intégral.

Agréé(e) conformément à la norme UE EN166.

Protection des mains

Remarques : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le

produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Protection long terme: Viton. Contact accidentel/Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte des matériaux du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique des matériaux du gant, et la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée.

Protection de la peau et du corps

Portez des gants ou gantelets résistant aux produits chimiques et au froid, des bottes et un tablier. Vêtements de protection conformes à la norme européenne EN14605.

Protection respiratoire

Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Là où les masques filtrants ne sont pas adaptés (par exemple lorsque les concentrations dans l'air sont élevées, qu'il existe un risque de manque d'oxygène ou dans un espace confiné) utiliser un appareil respiratoire à pression positive adapté.

Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre.

Si des respirateurs à filtration d'air sont convenables pour les conditions d'utilisation :

Sélectionnez un filtre adapté aux gaz et aux vapeurs organiques [point d'ébullition de type AX < 65 °C (149 °F)] répon-

dant à la norme EN14387.

Risques thermiques : Non applicable

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Couleur : Incolore à légèrement coloré.

Odeur : forte

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 42 °C

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite inférieure d'explosibilité et limite supérieure d'explosibilité / limite d'inflammabilité

: 8,3 %(V)

Limite d'explosivité, su-

périeure / Limite d'inflammabilité supé-

rieure

Limite d'explosivité, infé- : 1 %(V)

rieure / Limite d'inflammabilité inférieure

Point d'éclair : -29 °C

Température d'auto-

inflammation

non déterminé

Température de décomposition

Température de décompo- :

sition

Donnée non disponible

pH : Non applicable

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,2 - 5

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Pression de vapeur : 45 kPa (20 °C)

Densité relative : 0,7 (60,0 °F)

Méthode: ASTM D4052

Densité : Typique 725 kg/m3 (20 °C)

Méthode: ASTM D4052

Densité de vapeur relative : 2,35

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : non déterminé

Conductivité : < 100 pS/m

La conductivité de ce matériau en fait un accumulateur statique., Un liquide est généralement considéré comme non conducteur si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m. Il est considéré comme semi-conducteur si sa conductivité est inférieure à 10 000 pS/m., Les précautions sont les mêmes pour un liquide qu'il soit non conducteur ou semi-conducteur., Un certain nombre de facteurs, tels que la température du liquide, la présence de contaminants et d'additifs antistatiques, peuvent avoir une grande influence sur la conductivité d'un li-

quide.

Tension superficielle : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Une exposition prolongée à l'air peut conduire à la formation de péroxydes. Réagit avec les oxydants forts.

10.2 Stabilité chimique

Normalement le produit est fourni sous une forme stabilisée. Si la durée de stockage et/ou la température de stockage autorisées sont sensiblement dépassées, le produit peut se polymériser avec dégagement de chaleur.

Réagit violemment avec:

Acides nitrique, sulfurique et chlorosulfurique.

S'oxyde au contact de l'air pour former des péroxydes instables.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Une polymérisation peut se produire a des températures élevées. Normalement stable dans les conditions ambiantes si inhibé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Normalement stable dans les conditions ambiantes si inhibé.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Exposition à l'air.

Exposition à la lumière solaire.

Dans certaines circonstances le produit peut s'enflammer à

cause de l'électricité statique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

Acides forts. Bases fortes. Alliage de cuivre

10.6 Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique dépend fortement des conditions. Lorsque le produit subit une combustion ou une dégradation thermique ou oxydative, il se dégage dans l'atmosphère un mélange complexe de solides, de liquides et de gaz, y compris du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres composés organiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 300 - 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 401 de l'OCDE Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL 50 (Lapin, mâle): 1.183 mg/kg Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Nocif par contact cutané.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (Rat, mâle et femelle): > 300 - 2.000 mg/kg

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 401 de l'OCDE Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : CL 50 (Rat, mâle et femelle): > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 403 de l'OCDE

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL 50 (Lapin, mâle): 1.183 mg/kg Méthode: Données bibliographiques Remarques: Nocif par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Remarques : Provoque une irritation cutanée.

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Remarques : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : Données bibliographiques

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Espèce : Lapin

Méthode : Données bibliographiques

Remarques : Provoque une grave irritation des yeux.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 406 de l'OCDE

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 406 de l'OCDE

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Génotoxicité in vitro : Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 473 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Méthode: Données bibliographiques

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Génotoxicité in vivo : Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Espèce: Souris

Méthode: Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne di-

rectrice de l'essai 474 de l'OCDE

Remarques: Risque possible d'altérations génétiques.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Mutagène; positif dans les essais in vitro et in vivo.

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Cancérogénicité

Produit:

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Autre méthode d'orientation.

Substance d'essai : Isoprène

Remarques : Peut provoquer le cancer.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Provoque un cancer chez l'animal de laboratoire.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDE

Substance d'essai : Isoprène

Remarques : Peut provoquer le cancer.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Provoque un cancer chez l'animal de laboratoire.

Cancérogénicité - Evaluation : Peut provoquer le cancer.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Espèce : Souris, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Autre méthode d'orientation.

Substance d'essai : Isoprène

Remarques : Peut provoquer le cancer.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Provoque un cancer chez l'animal de laboratoire.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 453 de l'OCDÉ

Substance d'essai : Isoprène

Remarques : Peut provoquer le cancer.

Contient de l'isoprene, CAS n° 78-79-5.

Provoque un cancer chez l'animal de laboratoire.

Cancérogénicité - Evaluation : Peut provoquer le cancer.

Matériel	GHS/CLP Cancérogénicité Classification
distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène	Cancérogénicité Catégorie 1B
penta-1,3-diène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
cyclopentène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
2-méthylbut-2-ène	Cancérogénicité Catégorie 2
cyclopentadiène	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Dicyclopentadiene	Aucune classification relative à la cancérogénicité
Isoprene	Cancérogénicité Catégorie 1B
Other C5 Hydrocarbons	Aucune classification relative à la cancérogénicité
benzène	Cancérogénicité Catégorie 1A
TBP (tert-butylphenol) - inhibitor	Aucune classification relative à la cancérogénicité

Matériel	Autres Cancérogénicité Classification
Isoprene	CIRC: Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme
benzène	CIRC: Group 1: Cancérigène pour l'Homme

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat

Sex: mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans

les catégories 1A/1B.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central, Voies respiratoires Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Peut irriter les voies respiratoires.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Voies d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux central, Voies respiratoires Remarques : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Peut irriter les voies respiratoires.

L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut provoquer une

irritation du système respiratoire.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Des concentrations élevées peuvent provoquer une dépression du système nerveux central entraînant des céphalées,

des vertiges et des nausées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 422 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 422 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Oral(e)

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 422 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Espèce : Rat, mâle et femelle

Voie d'application : Inhalation Atmosphère de test : vapeur

Méthode : Essai(s) équivalent(s) ou similaire(s) à la Ligne directrice de

l'essai 422 de l'OCDE

Organes cibles : Aucun organe cible spécifique noté.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Toxicité par aspiration

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

Remarques : Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-

dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un

de ses composants pris individuellement.

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Remarques : Des classifications par d'autres autorités réglementaires dans

le cadre de diverses structures réglementaires peuvent exis-

ter.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 14,1 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Nocif

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Toxique CL/CE/CI50 >1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 12,4

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Nocif

 $LL/EL/IL50>10 <= 100 \ mg/l$

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOELR (Boues activées, déchets ménagers): 2 mg/l

Durée d'exposition: 5 Days

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Remarques: Donnée non disponible

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 14,1 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Toxique

CL/CE/CI50 > 1 - <=10 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 12,4

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Nocif

LL/EL/IL50 > 10 <= 100 mg/l

Toxicité pour les microorga-

nismes

NOELR (Boues activées, déchets ménagers): 2 mg/l

Durée d'exposition: 5 Days

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Biodégradation: 9 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Remarques: Difficilement biodégradable.

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Biodégradabilité : Biodégradation: 9 %

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D Remarques: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 1,2 - 2,1

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Bioaccumulation : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Facteur de bioconcentration (FBC): 1,2 - 2,1

Méthode: Basé sur la modélisation des relations quantitatives

structure-activité (RQSA)

Remarques: Pas de bioaccumulation "significative".

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Mobilité : Remarques: Flotte sur l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

Composants:

distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène:

Evaluation : La substance ne remplit pas tous les critères de sélection

pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses compo-

sants pris individuellement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Si possible récupérer ou recycler.

Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les propriétés physiques des matières produites pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables.

Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les

cours d'eau.

Il est interdit de laisser les déchets contaminer le sol ou l'eau.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : 1268
ADR : 1268
RID : 1268
IMDG : 1268
IATA : 1268

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

(distillats en C3-6 (pétrole), riches en pipérylène)

ADR : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

RID : DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A.

IMDG : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

(distillates (petroleum), C3-6, piperylene-rich)

IATA : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1

Étiquettes : 3 (N2, CMR, F)
CDNI Convention relative à : NST 3212 Naphtes.
la gestion des déchets dans

la navigation

ia Haviyalik

ADR

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Étiquettes : 3

RID

Groupe d'emballage : II Code de classification : F1 Numéro d'identification du : 33

danger

Étiquettes : 3

Remarques : Disposition spéciale 640 D

IMDG

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

IATA

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

ADR

Dangereux pour l'environne-

ment

RID

Dangereux pour l'environne-

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Précautions spécifiques: se référer au rubrique 7, Manipula-

tion et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du

produit.

oui

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Catégorie de pollution : Y Type de bateau : 2

Nom du produit : 1-3 Pentadiene (greater than 50%), cyclopentene, and iso-

mers, mixtures

Informations Complémen-

taires

: Ce produit pourra être transporté après mise sous azote. L'azote est un gaz inodore et invisible. L'exposition à des atmosphères enrichies à l'azote déplace l'oxygène disponible et peut entraîner l'asphyxie ou la mort. Le personnel est invité à observer les précautions de sécurité les plus strictes dans

les espaces fermés.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au

Recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies Professionnelles : 84

(R-461-3, France)

Autres réglementations:

La liste des références réglementaires suivantes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Code du travail : Exposition interdite à certains travaux/produits

- Jeunes travailleurs âgés de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans: art. D4153-17
- Femmes enceintes ou allaitantes : art. D4152-10, D4152-11

Selon la nature du produit et la quantité stockée vérifier l'applicabilité du Code de l'environnement : art. R511-9 - Nomenclature des installations classées.

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15.

Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Listé

DSL : Listé

AIIC : Listé

EINECS : Listé

KECI : Listé

TCSI : Listé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

miques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Autres informations : Le site internet du CEFIC [http://cefic.org/Industry-support]

contient les conseils et outils de l'industrie chimique sur

REACH.

La substance ne remplit pas tous les critères de sélection pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité et n'est

donc pas considérée comme PBT ou vPvB.

Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une modifi-

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

cation par rapport à la version précédente.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité Les données citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations (par exemple, les données toxicologiques des services de santé de Shell, les données des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, EU IUCLID, le règlement CE 1272, etc.).

Utilisations identifiées d'après le système de descripteurs des utilisations Utilisations - Travailleur

Titre : fabrication de substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Utilisation de produit intermédiaire

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Distribution de la substance

- Industriel

Utilisations - Travailleur

Titre : Production de polymères

- Industriel

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Tra	ivallieui
30000000346	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION
Titre	fabrication de substance- Industriel
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,
	PROC 8a, PROC 8b, PROC 15
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC4,
	ESVOC SpERC 1.1.v1
Procédés et activités	Fabrication de substance ou utilisation comme processus
couverts par le scénario	chimique ou agent d'extraction dans des installations fermées
	ou confinées. S'applique aussi aux expositions accidentelles
	lors du recyclage/de la récupération, du transfert de produit,
	du stockage et du prélèvement d'échantillons et des activités
	connexes de laboratoire, de la maintenance et du charge-
	ment (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les
	véhicules routiers, les wagons de chemin de fer et les conte-
	neurs de vrac).

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UMESURES DE GESTION DES RISQUES	
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur	
Caractéristique du produit		
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)	
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du aller jusqu'à 100 % (sauf indication contra	
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que	
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition	
On admet qu'un bon niveau o	le base d'hygiène au travail est mis-en-oeu	ıvre.
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques	
Mesures générales (cancé- rogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

	Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Méthode d'échantillonnage	Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	ants pour la peau) S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas			
	moins de de 3 à 5. changements d'air pa	ar neure).		
Section 2.2	Section 2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement			
La substance est une UVCB				
Principalement hydrophobe	- compression			
Difficilement biodégradable.				
Quantités utilisées				
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1		
Quantités régionales d'utilisa		5,0E+04		
Part du tonnage régional utilis		1		
Tonnage annuel du site (tonn		5,0E+04		
Tonnage quotidien maximal of		1,7E+05		
Fréquence et durée d'utilis		1,72.00		
Rejet continu.				
Jours d'émission (jours/année): 300				
	x non influencés par la gestion des risc			
Facteur de dilution de l'eau d		40		
Facteur de dilution de l'eau d		100		
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement				
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli- 5,0E-02				
cation des mesures de gestion des risques):				
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial 3,0E-03				
avant application des mesure				
	Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant 1,0E-04			
	nniques au niveau des procédés (à la so			
les rejets		, ·		
En raisons de pratiques qui c	liffèrent selon les sites, on se fondera sur			
des estimations issues de pro				
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-				
	l'air et les rejets dans le sol.	_		
danger pour l'environnement causé par microbesdans les stations d'épuration .				
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.				
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de				
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.				
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'élimination de (%):				

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	75,3	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site		
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipales		
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,5	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	9,2E+05	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	10.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur élimination		
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Durant la fabrication, aucun déchet à partir de la substance n'est produit.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Continu AA Conti	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE $\rm n^{o}$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000349		
CECTION 4	INITITULÉ DE COÉNADIO DIEVEOCITION	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Utilisation de produit intermédiaire- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9	
-	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3,	
	PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 15	
	Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a,	
	ESVOC SpERC 6.1a.v1	
	'	
Procédés et activités	Utilisation de la substance comme intermédiaire dans des	
couverts par le scénario	installations fermées ou confinées (sans relation avec les	
•	Conditions strictement contrôlées). S'applique aussi aux ex-	
	positions accidentelles lors du recyclage/de la récupération,	
	du transfert de produit, du stockage et du prélèvement	
	d'échantillons et des activités connexes de laboratoire, de la	
	maintenance et du chargement (y compris sur les embarca-	
	tions maritimes/fluviales, les véhicules routiers, les wagons	
	de chemin de fer et les conteneurs de vrac).	
	de diletimi de lei et les contelleurs de vidoj.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du	ı produit pouvant	
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic	liennes jusqu'à 8 heures (à moins que		
spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (cancé-	Tenir compte des progrès et des améliors	ations techniques	
rogènes)	des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les	
	rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme		
	les installations confinées, les équipements dédiés et une		
	ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger		
	les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installa-		
	tion. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant		
	les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules per-		
	sonnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les		
	techniciens aux tâches à mener pour réd	uire l'exposition.	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

	Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Méthode d'échantillonnage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	S'assurer que les transferts de matière se font sous confine- ment ou sous une ventilation à extraction. Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

Stockage.Mesures géné- rales (irritants pour la peau)	S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur. Nettoyer immédiatement les déversements. Port obligatoire d'un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 équipé d'un filtre de type AX ou supérieur. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environne	ement
La substance est une UVCB	complexe	
Principalement hydrophobe		
Difficilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen uti	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisat	tion (tonnes/année):	2,0E+04
Part du tonnage régional utilis	sée localement:	0,75
Tonnage annuel du site (tonn	nes/an):	1,5E+04
Tonnage quotidien maximal of	du site (kg/jour):	5,0E+04
Fréquence et durée d'utilisa	ation	
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		300
	x non influencés par la gestion des risq	ues
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:		100
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'environnement		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		2,5E-02
cation des mesures de gestic	on des risques):	
	usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-03
avant application des mesure	es de gestion des risques):	
	sus des procédés (rejet initial avant	1,0E-03
Conditions et mesures tech les rejets	nniques au niveau des procédés (à la so	ource) pour éviter
	liffèrent selon les sites, on se fondera sur	
		miter les déverses
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déversements, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.		
Risques d'une exposition de ments d'eau douce.	l'environnement au travers des sédi-	
	on d'épuration publique, il est inutile de	
	ondaire des eaux usées sur site.	
Traiter les rejets dans l'air po mination de (%):	ur atteindre une efficacité typique d'éli-	80
Traiter les eaux usées sur sit pour atteindre le niveau exigé	e (avant leur rejet dans le milieu naturel) é d'élimination de >= (%):	90,8

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.	0	
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis le site		
	ie site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,5	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,0E+05	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		
élimination		
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.		
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Cette substance est brûlée durant l'utilisation et ne produit aucun déchet.		

SECTION 3	ESTIMATION DE L'EXPOSITION
-----------	-----------------------------------

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

	CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION
Section 4.1 Senté	

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - Travailleur		
30000000348		
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Distribution de la substance- Industriel	
Descripteur d'utilisation	Secteur d'utilisation: SU3, SU8, SU9 Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b, ERC 6C, ERC 6D, ERC7, ESVOC SpERC 1.1b.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Chargement en vrac dans des installations fermées ou confi- nées (y compris sur les embarcations maritimes/fluviales, les véhicules routiers et dans les conteneurs IBC - Intermediate Bulk Container) incluant les expositions accidentelles lors du prélèvement d'échantillons, du stockage, du déchargement, de la maintenance et des activités connexes de laboratoire.	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES		
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur		
Caractéristique du produit			
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)		
Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,		
Fréquence et durée d'utilisa	ation		
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).		
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition		
On part du principe d'une utilisation à une température n'excédant pas 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire). On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	narios contributeurs Mesures de gestion des risques		
Mesures générales (cancérogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition.		

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

	Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Expositions générales (systèmes fermés)avec une collection d'échantillonsMesures générales (irritants pour la peau)	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Expositions générales (systèmes fermés)Utiliser dans des procédés par lots confinés	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Méthode d'échantillonnage	assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Echantillonner par un dispositif en circuit fermé ou tout autre système pour éviter l'exposition. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.
Activités de laboratoire	Manipuler sous hotte ou mettre en place des méthodes appropriées équivalentes pour réduire l'exposition.
Transferts de matière en vrac(systèmes fermés)	Nettoyer les lignes de transfert avant débranchement. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.
Remplissage de fûts et de petits conditionnements	Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Réduire l'exposition dans toute la mesure du possible en

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

	enfermant partiellement l'opération ou l'équipement et en équipant les ouvertures d'une ventilation à extraction.	
Nettoyage et maintenance de l'équipement	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Port obligatoire d'un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 équipé d'un filtre de type AX ou supérieur. Nettoyer immédiatement les déversements. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.	
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. S'assurer que l'opération est effectuée à l'extérieur.	
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environn	ement
La substance est une UVCB		
Principalement hydrophobe	•	
Difficilement biodégradable.		
Quantités utilisées		
Part du tonnage européen ut	ilisée dans la région:	0,1
Quantités régionales d'utilisa		5,0E+04
Part du tonnage régional utili		2,0E-03
Tonnage annuel du site (tonr		1,0E+02
Tonnage quotidien maximal of	,	5,0E+03
Fréquence et durée d'utilis		0,02.00
Rejet continu.		
Jours d'émission (jours/année):		20
	x non influencés par la gestion des risc	I .
Facteur de dilution de l'eau douce locale:		10
Facteur de dilution de l'eau d		100
	nnelles influant sur l'exposition de l'env	I .
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-		
cation des mesures de gestion des risques):		,
	usées issus des procédés (rejet initial	1,0E-05
avant application des mesure	es de gestion des risques):	,
	sus des procédés (rejet initial avant	1,0E-05
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la source) pour éviter les rejets		
•	diffèrent selon les sites, on se fondera sur	
des estimations issues de pro		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou limiter les déverse-		
	l'air et les rejets dans le sol.	
	l'environnement au travers des sédi-	
ments d'eau douce.		
	ion d'épuration publique, il est inutile de	
-	ondaire des eaux usées sur site.	
Eviter les déversements de s	substance non diluée dans le réseau des	

Conformément au règlement CE $\rm n^o$ 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	90	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	0	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5	
d'épuration des eaux usées publique (%)		
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,5	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station		
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	3,1E+07	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):		
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets en vue de leur		
élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des réglementations lo-		
cales et/ou nationales.		

Conditions et me	esures relatives à la	a valorisation exter	ne des déchets

Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

SEC	TION 3			ESTIMATION DE L'EXPOSITION
		_		

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION			
Section 4.1 - Santé			
Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des			

risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre.

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

Scénario d'exposition - Travailleur

Scenario d'exposition - i ravailleur		
30000000351		
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
SECTION 1	INTITULÉ DE SCÉNARIO D'EXPOSITION	
Titre	Production de polymères- Industriel	
Descripteur d'utilisation Secteur d'utilisation: SU3, SU 10		
	Catégories de processus: PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 14, PROC 15 Catégories de rejets dans l'environnement: ERC6a, ERC 6C, ESVOC SpERC 4.20.v1	
Procédés et activités couverts par le scénario	Fabrication de polymères à partir de monomères dans le cadre de procédés continus et par batch. Comprend la production, le recyclage et la valorisation, le dégazage, le déchargement, la maintenance des réacteurs et la formation immédiate de polymère (à savoir compoundage, pastillage, dégazage du produit).	

SECTION 2	CONDITIONS OPERATIONNELLES D'UTILISATION ET MESURES DE GESTION DES RISQUES			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition du travailleur			
Caractéristique du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur > 10 kPa aux CNTP (Conditions Normales de Température et de Pression)			
Concentration de la Subs-	Couvre une utilisation de la substance/du produit pouvant			
tance dans le Mé- lange/l'Article	aller jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).,			
Fréquence et durée d'utilisa	ation			
Couvre les expositions quotic spécifié autrement).	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).			
Autres conditions opération	nnelles affectant l'exposition			
On admet qu'un bon niveau o	On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.			
Scénarios contributeurs	Mesures de gestion des risques			
Mesures générales (cancé- rogènes)	Tenir compte des progrès et des améliorations techniques des procédés (y compris l'automatisation) pour éliminer les rejets. Réduire l'exposition par l'utilisation de mesures comme les installations confinées, les équipements dédiés et une ventilation générale/locale par aspiration adaptée. Vidanger les équipements et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Limiter l'accès aux seules personnes autorisées en cas de risque d'exposition. Former les techniciens aux tâches à mener pour réduire l'exposition. Porter des gants et une combinaison de travail adaptés pour éviter une contamination cutanée. Porter un équipement de			

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

	protection respiratoire si son utilisation est justifiée pour certains scénarios de contribution. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que des procédures d'exploitation sûres ou des dispositions équivalentes soient prises pour gérer les risques. Inspecter, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance médicale adaptée au risque.
Mesures générales (irritants pour la peau)	Éviter le contact cutané direct avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (norme EN 374) s'il existe un risque de contact de la substance avec les mains. Nettoyer les salissures/déversements dès qu'ils surviennent. Laver immédiatement les salissures de la peau. Former le personnel pour qu'il évite ou réduise son exposition et qu'il rende compte de tout problème cutané.
Expositions générales (systèmes fermés)Procédé en continupas d'échantillonnage	Manipuler la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Transferts de matière en vracavec une collection d'échantillons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Polymérisation (vrac et lots)Procédé en continuavec une collection d'échantillons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure).
Polymérisation (vrac et lots)Procédé en lotsavec une collection d'échantillons	S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). éviter les activités avec une exposition de plus de 4 heures.
Opérations de finis- sageProcédé en lotsavec une collection d'échantillons	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Stockage intermédiaire du polymère	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.
Adjonction d'additif et stabilisation	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.
Mélange dans des conte- neurs.Procédé en lots	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure).

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

	Assurer une ventilation par extraction au	ux points d'émission.	
Extrusion et masterbatching	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission.		
Pastillage	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (renouvellement d'air de 5 à 15 fois par heure). S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.		
Pastillage et tamisage des pastilles(systèmes ouverts)	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction.		
Transferts de matière en vracProcédé en continuavec une collection d'échantillons	Limiter la teneur de la substance dans le produit à 5%. S'assurer que les transferts de matière se font sous confinement ou sous une ventilation à extraction. Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures.		
Maintenance de l'équipe- ment	Vidanger et laver à grande eau le système avant d'ouvrir ou d'opérer sur l'équipement. Nettoyer immédiatement les déversements. Port obligatoire d'un appareil respiratoire conforme à la norme EN140 équipé d'un filtre de type AX ou supérieur. Conserver les résidus de vidange dans un stockage fermé hermétiquement dans l'attente de leur élimination ou pour un recyclage ultérieur.		
Stockage.Mesures générales (irritants pour la peau)	Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé. Assurer une ventilation par extraction aux points d'émission. éviter les activités avec une exposition de plus de 1 heure.		
Section 2.2	Contrôle de l'exposition de l'environr	nement	
La substance est une UVCB	complexe		
Principalement hydrophobe			
Difficilement biodégradable.			
Quantités utilisées		T	
Part du tonnage européen utilisée dans la région:		0,1	
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année):		2,0E+04	
Part du tonnage régional utilisée localement:		0,75	
Tonnage annuel du site (tonnes/an):		1,5E+04	
Tonnage quotidien maximal o		5,0E+04	
Fréquence et durée d'utilisa	aliuli		
Rejet continu.	\	300	
Jours d'émission (jours/année	σ).	1 3(1(1)	

Conformément au règlement CE nº 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

Francis In 19 Care In Harris In an Investiga	140	
Facteur de dilution de l'eau douce locale:	10	
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:	100	
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition de l'env		
Part des rejets dans l'air issus des procédés (rejet initial avant appli-	1,0E-02	
cation des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans les eaux usées issus des procédés (rejet initial	3,0E-03	
avant application des mesures de gestion des risques):		
Part des rejets dans le sol issus des procédés (rejet initial avant	1,0E-04	
Conditions et mesures techniques au niveau des procédés (à la so les rejets	ource) pour éviter	
En raisons de pratiques qui diffèrent selon les sites, on se fondera sur		
des estimations issues de procédés conventionnels.		
Conditions et mesures techniques sur le site visant à réduire ou lin	miter les déverse-	
ments, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol.	mici ico deverse	
Risques d'une exposition de l'environnement au travers des sédi-		
ments d'eau douce.		
Eviter les déversements de substance non diluée dans le réseau des		
eaux usées du site ou les récupérer à ce niveau.		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de		
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Traiter les rejets dans l'air pour atteindre une efficacité typique d'éli-	80,0	
mination de (%):		
Traiter les eaux usées sur site (avant leur rejet dans le milieu naturel)	90,8	
pour atteindre le niveau exigé d'élimination de >= (%):		
En cas de rejet vers une station d'épuration publique, il est inutile de	0	
procéder à un traitement secondaire des eaux usées sur site.		
Mesures organisationnelles visant à éviter/limiter les rejets depuis	le site	
Ne pas épandre les boues industrielles sur les sols naturels.		
La boue doit être incinérée, stockée ou traitée.		
Conditions et mesures relatives aux stations d'épuration municipa	les	
Élimination estimée de la substance des eaux usées via une station	95,5	
d'épuration des eaux usées publique (%)	,	
Efficacité totale de l'élimination dans les eaux usées après application	95,5	
des mesures de gestion des risques sur site et hors site (station	,	
d'épuration publique) (%) :		
Tonnage maximal autorisé sur le site (MSafe) établi à partir des rejets	1,0E+05	
après un traitement complet des eaux usées (kg/jour):	,	
Capacité de traitement présumée de la station d'épuration publique	2.000	
(m3/jour):		
Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets	en vue de leur	
élimination		
Traitement externe et élimination des déchets en tenant compte des rég	glementations lo-	
cales et/ou nationales.	,	
Conditions et mesures relatives à la valorisation externe des déchets		
Recyclage externe et valorisation des déchets en tenant compte des récales et/ou nationales.	gierrientations to-	
cales evou nationales.		

Conformément au règlement CE n° 1907/2006 tel que modifié à la date de la présente FDS

Piperylene 75%

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.03.2024

8.0 23.04.2025 800001007264 Date d'impression 30.04.2025

SECTION 3 ESTIMATION DE L'EXPOSITION

Section 3.1 - Santé

Sauf indication contraire, l'outil d'évaluation ciblée des risques (TRA) du Centre européen sur la toxicologie et l'écotoxicologie des produits chimiques (ECETOC) a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail.

Section 3.2 - Environnement

La méthode des blocs d'hydrocarbures (Hydrocarbon Block Method - HBM) a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale selon le modèle PetroRisk.

SECTION 4 CONSEILS POUR VERIFIER LA CONFORMITÉ AU SCÉNARIO D'EXPOSITION

Section 4.1 - Santé

Les expositions prédites ne sont pas prévues excéder les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) / la dose dérivée à effet minimum (DMEL) si les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation contenues dans la rubrique 2 sont mises en oeuvre. Les données disponibles relatives aux dangers ne permettent pas l'établissement d'une DNEL en ce qui concerne les effets d'irritation cutanée.

Les mesures de gestion des risques sont fondées sur la caractérisation qualitative des risques.

Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles étaient prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés à un niveau au moins équivalent.

Section 4.2 - Environnement

Les conseils sont fondés sur de présumées conditions d'exploitation qui peuvent ne pas être applicables sur tous les sites. Des ajustements peuvent donc s'avérer nécessaires pour déterminer des mesures de gestion des risques appropriées et adaptées au site.

L'efficacité requise en matière d'élimination pour les eaux usées peut être atteinte grâce à des technologies sur / hors site, isolées ou combinées.

L'efficacité requise en matière d'élimination dans l'air peut être atteinte grâce à des technologies in situ, isolées ou combinées.